

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de KERGRIST MOELOU DU 14 décembre 2023

Ordre du jour

- Présentation dossier Voie douce-Devis travaux -Demande de subvention
- Présentation projet rénovation école
- Fonds de concours CCKB
- Rapport Spanc
- Informations et suivi des dossiers en cours.
- Questions diverses

Le **quatorze décembre deux mil vingt-trois** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CUPCIC Alain, Maire

Présents : CUPCIC Alain, BLIN-CONNAN Jeannie, DAGORNE Maïwenn, JEGOU Michel, MAUFFRAY Pierrick, MUNIER Gérard, LAMER Antoine, ARHANTEC Stéphane. PHILIPPE Elodie, DUNCANSON Denise, COAIL Nolwenn. JEGOU Nathalie ; LEON Raymond, LE GOFF Patrick

Absent(e)s excusé(e)s : DUNCANSON Denise,

Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance

a été publique.

- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- M. MUNIER Gérard a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil précédent du 14 décembre 2023

le procès-verbal est approuvé

1-Borne SDE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que le SDE propose d'installer sur notre commune une borne 24 kW. Ce qui correspondrait à 2 h de charge.

Cette borne coûte 21k€ TTC dont 75% serait pris en charge. Le reste devrait être à la charge de la CCKB.

Pas d'autres renseignements pour l'instant.

Par contre, nous pouvons adopter le principe d'accepter une borne semi-rapide sur notre commune, située sur l'aire de camping-cars. Le conseil valide ce projet sous réserve de la prise en charge du financement par la CCKB et le SDE. L'emplacement reste à définir

2.SPANC

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport 2022 du SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le rapport

3.Fonds de concours CCKB

Monsieur le maire informe l'assemblée que le fonds de concours de la CCKB est à inscrire au compte 13251 en investissement au lieu du compte 73212 prévu sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention fonds de concours avec la CCKB.
- Donne son accord pour la modification

4.Le projet du SCOT a été signé

Monsieur le maire informe l'assemblée que le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Le ScoT est porté à l'échelle du Pays Centre Ouest-Bretagne.

Le ScoT est une pièce obligatoire avant de proposer notre (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) PLUi-H.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat est un document de planification territoriale qui résulte de la fusion de deux documents : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Programme Local de l'Habitat.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document-cadre qui exprime le projet d'aménagement du Centre Ouest Bretagne pour les 20 prochaines années. Son objectif est d'harmoniser et de mettre en cohérence les politiques publiques des communes ou intercommunalités du territoire.

Élaboré à l'échelle des cinq communautés de communes du Centre Ouest Bretagne, le SCoT va porter une ambition partagée pour l'aménagement du territoire. Il traite des thématiques diverses : logement, mobilités, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, qualité paysagère, préservation de la biodiversité...

Ce document va jouer un rôle structurant pour les 20 années à venir. Il va en effet exprimer le projet stratégique d'aménagement et de développement souhaité et fixer les règles pour le concrétiser.

Il a été adopté à l'unanimité des représentants des 5 EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

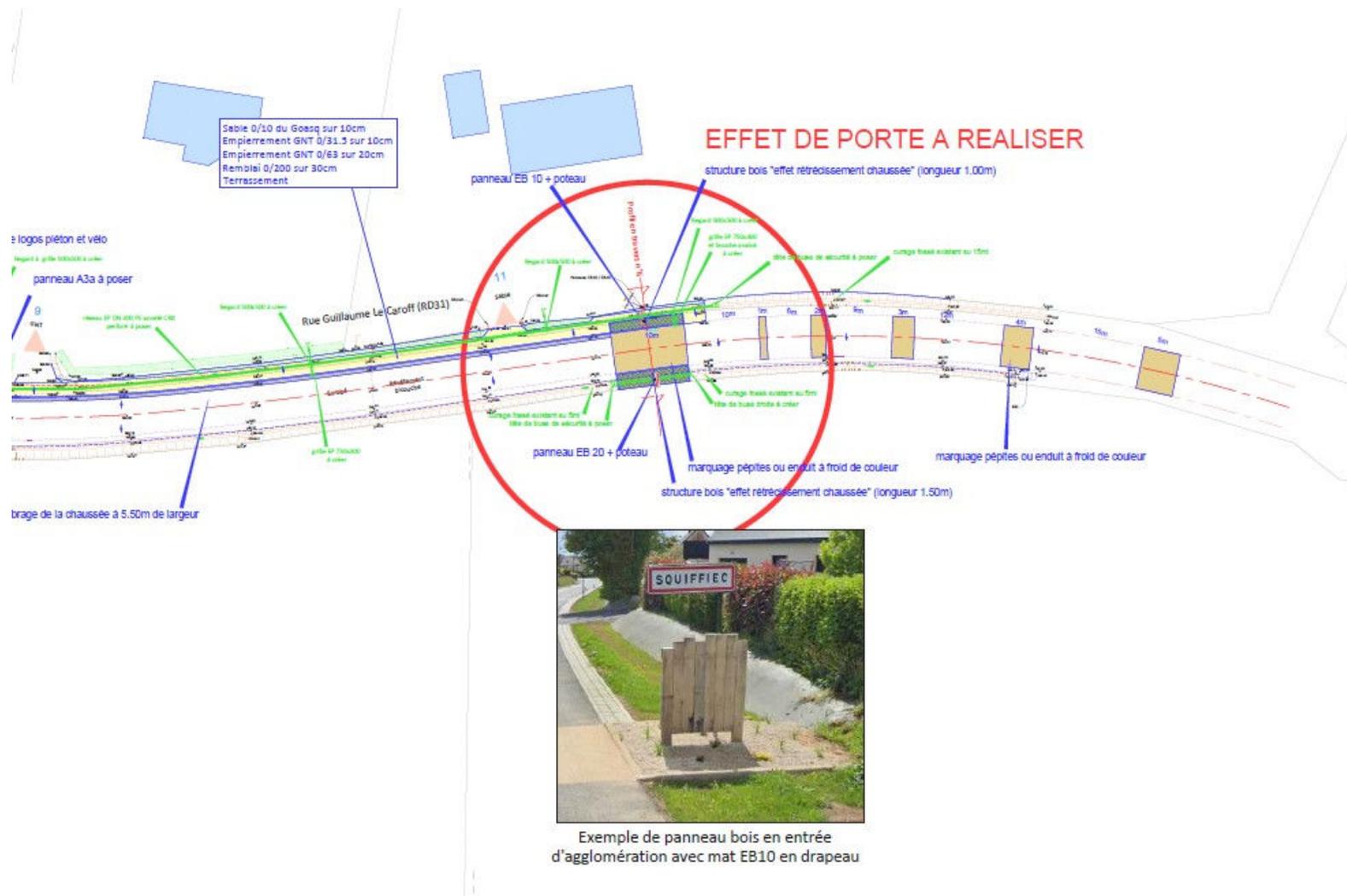
- Valide le SCOT

5-Rapport annuel du service "gestion des déchets"

Monsieur le maire présent à l'assemblée le rapport annuel présenté par le service de la gestion des déchets de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Adopte le rapport émis par le service de la gestion des déchets de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.



Le devis se chiffre à 168 120€ ttc. L'appel d'offres pour les travaux sera lancé en 01/2024.

Le choix de l'entreprise validée en 02/2024 et les travaux devraient se réaliser entre mai et juillet 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Valide le projet de la voie douce
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération

INFOS :Le syndicat des eaux va profiter de ces travaux pour remplacer ses tuyaux et remplacer les compteurs. Ceux-ci seront dorénavant accessibles depuis le domaine public.

7-demandes de subvention : amendes de police

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police. Les subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police sont destinées à financer des opérations et des équipements ayant un rapport direct avec l'amélioration de la sécurité routière (

Les types d'opérations éligibles sont par exemple :

- la réalisation d'aires d'arrêt pour les véhicules de transports scolaires,
- l'aménagement de carrefours,
- la réalisation d'aménagements destinés à réduire la vitesse en agglomération,
- l'aménagement de pistes, bandes cyclables ou de voie piétonnes (sauf trottoirs)
- l'aménagement d'aires de covoiturage labellisées
- la construction de parcs de stationnement à proximité des établissements scolaires ou des structures d'accueil de la petite enfance

Conformément au guide des aides, la subvention maximum possible s'élève à 30 % du montant subventionnable, plafonné à 80 000 € pour les aménagements destinés à ralentir les vitesses en agglomération. La subvention maximale pouvant être attribuée pour une commune pendant une période de 3 années consécutives est de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Demande le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

7- Dossier DETR-Voie douce

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un dossier a été déposé dans le cadre de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) sur le site "Démarches Simplifiées" (dossier N° 15281485).En attente de la réponse des services de la Préfecture.

Présentation du projet :

Cette rue est une rue de la commune mais utilisée comme "route" par les véhicules (constats fait par un radar pédagogique en août 2021). En absence de trottoirs, d'espace aménagé, les riverains, plutôt âgés, âgés prennent donc leur voiture pour aller au bourg. Cette route est un axe Nord-Sud (Rostrenen – Guingamp) et est très utilisé (1400 véhicules / jour environ).

Le monde change ! climat, énergie, ... La voiture ne peut donc pas être la seule solution même en espace rural. Les vélos à assistance électrique qui se généralisent peuvent être une alternative pour parcourir de courtes distances sur le thème "je vais faire mon marché à Rostrenen".

Objectifs du projet :

Faire prendre conscience aux conducteurs qu'ils arrivent en zone urbaine par des méthodes non coercitives (écluses, zone 30, végétation, passages alternées, ...) et donc chercher le ralentissement des véhicules.

Proposer aux riverains une voie sécurisée pour parcourir les 500m jusqu'à l'épicerie multi-services, jusqu'à l'Agence Postale, jusqu'à la Mairie.

Sécuriser un accès au cimetière

Réserver un arrêt sécurisé à une aire d'auto-stop (programme du Pays Centre Ouest Bretagne)

Initier une voie douce reliant le bourg à St Lubin, pour rejoindre les projets de voie douce de Rostrenen. Pour s'inscrire ainsi dans un Schéma Vélo du Centre Bretagne.

2. PARTICULARITÉ DU PROJET

Mise en sécurité d'équipement public : accès au cimetière, arrêt auto-stop, accès piéton à l'épicerie, à la mairie, à l'agence postale.

Développement des voies douces : premier tronçon d'une liaison Kergrist-Moëlou - Rostrenen

Le projet s'inscrit dans une démarche inspirée des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SaFN) : l'eau de pluie doit rester là où elle tombe.

Donc des matériaux drainants seront privilégiés.

Le choix du revêtement sera fait en pensant à un entretien facile, peu coûteux et régulier.

Les matériaux devront être produits localement.

plan de financement proposé :

dépenses : 140 100,00 €-demandes de subventions (DETR) : 49 035,00 € soit 35 %-fonds propres : 91 065,00€ soit 65 %

dont 75 000,00€ apportés par une entreprise privée soit 53 %et 16 065,00 € de reste à charge soit 12 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Demande le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

La société d'éoliennes IEL doit nous verser une somme de 100 000 € pour financer des mesures d'accompagnement tournant autour de l'environnement, de l'énergie, etc. Versée en 3 parties : 25k€ (déjà versé) + 50 k€ au premier coup de pioche + 25 k€ que nous gardons pour la suite du projet. C'est pour ça que le montage financier mentionne les 75k€ versés par une entreprise privée

8-Projet de rénovation de l'école

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'école fonctionne bien. Les enseignantes sont impliquées dans la vie de l'école et son développement. Les parents se renouvellent. Le nombre des élèves est constant ...depuis une trentaine d'années. Et la cantine a bonne réputation ! (j'y mange régulièrement et y amène mes invités "professionnels", 8,00€ le repas). Les rapprochements pédagogiques (groupement d'écoles) n'est pas facile à mettre en place car les villages qui nous entourent n'ont plus d'école et la proximité de Rostrenen ne permet pas d'envisager un regroupement.

Notre école est observée pour sa pédagogie innovante.

Les aides de l'état, du conseil régional, du conseil départemental et de l'inspection académique nous permettent d'envisager sereinement des aides à hauteur de 80 %. Les contraintes pour les obtenir tournent autour du climat, de la biodiversité, de l'énergie.

Ces contraintes se calent parfaitement avec l'idée de rénovation que nous voulons apporter.

Les enseignantes, les représentantes des parents d'élèves, les agents, les élues et élus avaient été invités à la première réunion. Il s'agissait de s'interroger sur ce qu'était une école :

1. *fonctions*

sanitaires enfants

sanitaires adultes

coin repas pour enseignantes

coin repos

infirmerie (1 lit)

3 classes

bureau

garderie

motricité

local matériel motricité

préau

coin réunion (permet la discrétion des conversations)

BCD

local rangement fournitures

bac à sable fermé

bacs potagers

aménagement de la cour (cf plan)

espace ombragé

accès cantine plus facile

endroit sécurisé (dossiers, données informatiques,...) : armoire ?

1. *règles :*

1 toilette adulte dans le bâtiment

coin infirmerie pour 1 lit

coin sieste pour 20 lits

coin enseignantes à proximité des classes (pour avoir un œil, pour envoyer des élèves à l'imprimante)

2. idées :

bureau séparé de la BCD (cloison entière ? cloison mobile ?)
mezzanine ?

sanitaires pas trop loin de la cantine, de la cour, des classes (sanitaires "grands" mais pas sanitaires "petits" proches de la maternelle)

maternelle => coin repos à proximité

Couloir vitré en façade sud pour répartir les entrées et y mettre les vestiaires et pouvoir supprimer des couloirs

exploitation façade nord : pièces supplémentaires.
exemple BCD avec ouverture au public, hors heures scolaires
coin repos

suppression du préau actuel mais préau en bord de cour, pas collé à l'école, abritant les sanitaires ?
un peu comme des halles permettant le jeu, l'abri, les rassemblements

3. conditions :

renaturation de la cour
matériaux bio sourcés
isolation par météo froid mais aussi chaud (laine de bois?)
ventilation naturelle (pas forcément toute mécanique)
accorder le bâtiment avec les pratiques environnementales de l'équipe pédagogique
conserver la structure du bâtiment actuel

4. interrogations :

quel type de chauffage ?

Nous avons sollicité l'aide de :

le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : pour avoir une vision architecturale de l'école, la cour, la cantine

- l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) comme assistant à maître d'ouvrage
- l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Centre Ouest Bretagne (ALECOB) pour les études énergétiques

Un premier dossier a été déposé en Préfecture à sa demande (recensement des écoles nécessitant des travaux).

Un deuxième dossier a été déposé auprès du Conseil Régional sur les aides "Bien vivre ensemble en Bretagne".

Ces deux dossiers sont en annexe.

Je vous propose d'approuver le lancement des études nécessaires à la réalisation du projet "rénovation de l'école"

Et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur Monsieur le maire

Jeux de plein air.

L'Agence Nationale des Sports a enfin rendu son verdict !

Nous avons donc obtenu une subvention de 10256,00€ avec un taux de subvention de 60 % (soit 6838,00€ HT à notre charge).

Nous devons commencer les travaux avant le 14 novembre 2024.

Ces travaux concernent : une piste de pump track, un terrain de basket, une piste de rollers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Donne son accord pour les travaux et l'achat des jeux nécessaires à la réalisation du projet « jeux sportifs de plein air »
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

WPD-CHEMINS VELOS

Dans le cadre de ses mesures règlementaires d'accompagnement, WPD a choisi de faire une boucle "vélo" sur les 4 communes concernées par l'installation des nouvelles éoliennes : Plounevez-Quintin, Rostrenen, Kergrist-Moëlou. La 4ème était Plouguernevel mais le projet de la mise en place d'une éolienne sur cette commune a été abandonné.

La boucle initiale a été modifiée pour répondre aux nouvelles demandes des 4 mairies autour des liaisons douces. En ce qui concerne la commune, il s'agit de la remise en état du chemin d'exploitation « Vergus-St Lubin et balisage de la boucle complète. Des aménagements se feront également autour de la chapelle (bancs, panneaux photo, arbustes,...)

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le lancement des travaux nécessaires à la réalisation du projet « WPD-voies vélos inter communales
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

COLIS DE Noël

Les colis sont prêts chez Armelle.

Rappel : les colis sont prévus pour les personnes de plus de 80 ans n'ayant pas bénéficié du repas du 11 novembre (il faut donc les 2 conditions).

Merci à tous de prendre en charge la livraison des colis pour les Aînées, Aînés proches de vous.

Merci de vous inscrire avec Valérie à l'issue du Conseil.

VŒUX DU MAIRE

Ce sera le vendredi 19 janvier à partir de 19h.

Ce sera l'occasion de présenter les travaux de l'équipe municipale (élues, élus, salariées et salarié) ainsi que ceux qui animent notre commune.

Voici le mail que j'ai envoyé aux Associations Kergristoises :

sauf imprévu, la soirée des vœux est prévue le vendredi 19 janvier, à partir de 19h.

Nous souhaiterions en faire une présentation de notre commune pour les nouveaux arrivants, pour les habitants, pour le territoire.

Dans cet esprit, nous prévoyons que chaque association puisse animer un stand pour se présenter et expliquer ses activités.

Nous aimerions que le club de gym puisse y participer évidemment !

Cela pourrait permettre de trouver de nouvelles forces vives !

programme :

accueil

présentation des projets communaux réalisés

présentation des projets communaux en cours

accueil des nouveaux habitants

accueil des naissances de l'année

on boit un verre pour la nouvelle année et on grignote

les associations reçoivent les habitants

etc ...

Ne pas hésiter à venir nous poser des questions !

Vous êtes donc toutes et tous invitées à bloquer votre agenda et à venir participer à cette soirée.

CCKB

Le Conseil Communautaire m'a donc désigné comme vice-président en charge de la biodiversité et du développement touristique.

Biodiversité : responsable environnement (Louise Fusenig), animation Breizh Bocage (Erwan Le Corre), animation PAEC (Florian Michelet), animation continuités écologiques (embauche à venir – liaison avec le PLUi), poste à pourvoir sur le bois énergie (embauche à venir – liaison avec le bocage et l'énergie)

Développement touristique : en attente du contour de cette mission.

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

lutte contre la précarité énergétique,
maîtrise de l'énergie : énergies renouvelables, fonds chaleur, bilans énergétiques, mise en place de réseaux de chaleur clé en main pour les collectivités, les entreprises (en cours d'études)

Séance levée à 22h30

PROCES VERBAL VALIDE LORS DU CONSEIL DU 20/02/2024

Le Maire

Alain CUPCIC

Le secrétaire de séance

Gérard MUNIER

